

---

## Avis d'appel public à la concurrence

Département de publication : **13**  
Annonce No **08-118450**  
Fournitures

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CA Salon Etang de Berre-Durance.  
Correspondant : M. le président, 197, Rue du Pavillon B.P. 274, 13666 Salon-de-Provence, tél. : 04-90-44-85-81, télécopieur : 04-90-44-85-88, courriel : julien.chemoul@agglopole-provence.org.  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.  
*Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur* : Services généraux des administrations publiques.

*Objet du marché* : **fourniture de carburants pour les véhicules d'agglopole Provence.**

*Type de marché de fournitures* : achat.

*CPV - Objet principal* : 23000000.

*Lieu de livraison* : territoire national.

*Code NUTS* : FR.

L'avis implique un marché public.

*Caractéristiques principales* :

la présente consultation, passée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics porte sur la fourniture de carburants par carte magnétique ou équivalent aux stations du titulaire pour des véhicules (VL et PI) de la Communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance.

Il s'agit de fournir principalement, du super sans plomb 95 et 98, du GPL, du gasoil, du diesel par carte magnétique aux stations du titulaire.

Les cartes magnétiques doivent aussi permettre :

- de régler les péages autoroutiers sur l'ensemble du territoire national
- de permettre le lavage des véhicules.
- achats de produits d'entretien courant (huile, lave glace...)

Le candidat indiquera dans son offre si les cartes permettent le règlement des parkings et le réseau accessible.

Ce marché est un marché à bons de commande.

Les seuils minimum et maximum annuels sont identiques pour la période de reconduction

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Estimation de la valeur (H.T.)* : entre 50 000 et 100 000 euro.

*Nombre de reconductions éventuelles* : 1.

*Refus des variantes.*

*Date prévisionnelle de commencement des travaux* : 1.e.r novembre 2008.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : budget de la communauté d'agglomération, le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.

*L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières* : non.

*Conditions de participation* :

*Critères de sélection des candidatures* : garanties et capacités techniques et financières

Références professionnelles.

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat* :

- Un DC 4 ou document équivalent dûment rempli et signé
  - un Dc5 ou document équivalent dûment rempli et signé
- Ces documents sont téléchargeables sur le site : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)
- les références et/ou qualifications de leur entreprise.

*Critères d'attribution* :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 80 %;
- prix : 20 %.

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 12 septembre 2008, à 16 heures.

*Délai minimum de validité des offres* : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements* :

*Renseignements complémentaires* : les seuils du marché sont :

- minimum : 50000 euro ht
- maximum : 100000 euro ht

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 ou pour une durée inférieure correspondante à une consommation égale au seuil maximum. Il prendra fin à l'arrivée du premier des 2 termes. Il est renouvelable, une fois, par lettre recommandée à son échéance.

Les seuils minimum et maximum annuels sont identiques pour la période de reconduction.

Les critères de jugement des offres sont :

1. Valeur technique pondérée à 80 %

La valeur technique sera jugée en exploitant le mémoire technique présenté par le candidat. Les sous-critères seront notés comme suit :

- Le nombre ainsi que les adresses précises des stations situées sur le territoire de la Communauté d'agglomération. 25 %
- Le nombre ainsi que les adresses précises des stations situées sur le territoire de la Communauté d'agglomération comportant une pompe GPL. 25 %.
- Les modalités d'accès aux stations et l'amplitude d'ouverture (notamment 24h/24h) et particulièrement pour les stations situées sur le territoire de la Communauté 12,5%
- Le mode de fonctionnement des cartes, et les services proposés 12,5 %
- L'Assistance technique 12,5%
- La densité du réseau sur le territoire national. 6,25 %
- Les moyens de distribution des produits, nombre de bornes automatiques...6,25%

2. Prix pondéré à 20%

Ce critère sera jugé selon le Bordereau des prix (prix, remise, frais de services associés)

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics.

Les plis devront être transmis sous plis recommandés avec avis de réception ou déposés contre récépissé au Service Achats avant le 12 septembre 2008 à 16 heures à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence  
Service des Achats  
197 Rue du pavillon  
B.P. 274  
13666 salon de provence

Les horaires d'ouverture des locaux sont : du lundi au  
Vendredi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Aucune offre dématérialisée ne sera admise.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

*Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels* :

Le dossier de consultation est remis gratuitement après demande par télécopieur ou par mail au service Achats no04 90 44 85 88 ou [julien.chemoul@agglopoLe-provence.org](mailto:julien.chemoul@agglopoLe-provence.org).

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 24 juillet 2008.